affections vives et passagères sont tout aussi bien dans les desseins et dans les voies de Dieu que les êtres aux affections profondes et durables, et que l'inconstance des uns n'est pas moins féconde en heureux résultats pour la société que la constance des autres; cependant, abandonnées à elles-mêmes, ces deux classes d'individus devraient se méconnaître et se repousser; mais entre elles intervient le prêtre, qui a puissance de les lier, parce que, réunissant en lui leurs qualités diverses, il les aime également et peut se faire aimer également aussi de l'un et de l'autre. Le prêtre, homme ou femme, en qui se trouve l'unité de la vie, qui en comprend tous les aspects, est, en effet, à la fois *mobile* et *immobile* : immobile, en ce sens qu'il reste constamment uni au même individu au titre d'époux, et mobile, en cet autre sens qu'il ne borne pas à cette relation l'intimité exclusivement attribuée jusqu'ici à l'union conjugale. C'est dans ses rapports avec ceux qu'il dirige, c'est particulièrement dans les épanchements de la confession que le prêtre s'abandonne aux sentiments de la mobilité; en cela, il obéit à une double impulsion, au besoin de satisfaire le goût de changement, de variété, de multiplicité, qui est un des attributs de sa vie unitaire, et au désir, en exaltant pour sa personne l'amour des inférieurs, de les rendre plus semblables à lui-même, et de les diriger ainsi plus facilement dans les voies du progrès. Jésus et son Eglise n'ont aimé, n'ont connu, n'ont glorifié que l'esprit et sa activité; ils ont réprouvé la chair et condamné ou subalternisé tous les appétits sensuels; c'est par suite de cet anathème que le clergé catholique tout entier a gardé le célibat et que, dans les pays latins, il a honoré et recommandé la virginité comme l'état le plus agréable à Dieu. N'ayant pas pu faire une loi générale de cette abstinence, il n'a sanctifié, ou plutôt il a permis les autres actions de la chair que dans le mariage, en les soumettant, dans cet état même, à une foule de restrictions et de règles austères. Sous l'empire de cette loi, les relations du prêtre avec le fidèle ont dû être toutes *spirituelles*; de là, la tristesse et la sévérité empreintes sur la figure du prêtre chrétien, dans ses paroles, dans son costume; de là, l'aspect ténébreux du confessionnal et l'obstacle qu'il apporte au contact *matériel* du confesseur et du pénitent. Quant au divorce, en tant qu'il aurait pu être sollicité par des répugnances physiques, l'Eglise, d'après son dogme unique, la matière, ne pouvait l'admettre; mais il y a plus : appelant, exaltant sans cesse l'éternité et méprisant le temps, elle devait encore, dans le but de se rapprocher de la perfection divine et de la spiritualiser aux yeux des hommes, attacher le caractère de durée, d'indélébilité, d'indissolubilité à toutes ses consécrations.

Dans la doctrine saint-simonienne telle que la comprend Enfantin, disparaissent l'anathème de la chair, le mépris du temps, et, à leur suite, tout ce règlement du mariage, toute cette discipline des *restrictions*, cette austérité, de pudeur, toutes ces idées d'éternité, d'indissolubilité des liens individuels, introduits par le christianisme. La matière étant de l'essence de Dieu, comme l'esprit, ses manifestations sont tout aussi pures, tout aussi glorieuses. S'il n'y a pas lieu de réprimer les appétits de l'esprit, de condamner les satisfactions intellectuelles et de borner leur carrière, il n'y a pas lieu davantage de réprimer les appétits de la chair, de condamner les satisfactions sensuelles ou de les renfermer dans les limites étroites du mariage, s'ils réclament une sphère plus étendue. La vie, avant à la fois *matérielle* et *spirituelle*, aussi sainte dans l'une de ses manifestations que dans l'autre, n'atteignant à sa plénitude, à sa perfection que par leur équilibre, il s'ensuit que le prêtre saint-simonien, dont la mission est d'élever tous les individus à cette plénitude d'existence en les attirant à lui, ne doit pas seulement, comme le prêtre chrétien, agir sur leur *intelligence*, mais encore sur leurs *sens*, ou, autrement, ne doit pas seulement les lier à lui *spirituellement*, mais encore *charnellement*, puisque autrement, il laisserait en dehors de son influence une moitié de leur vie; aussi le prêtre saint-simonien doit-il se montrer sous des dehors attrayants, voluptueux même, dépouillant, dans l'œuvre de la confession, le sombre appareil de la pénitence chrétienne pour s'entourer au besoin de tous les objets propres à exalter, à enivrer les sens. Le temps et l'éternité étant également de Dieu, en lui, lui-même, il s'ensuit que la mobilité, l'instabilité, l'inconstance des modes de la vie tout aussi divins que l'immobilité, la stabilité, la constance; que, par conséquent, les mariages temporaires et successifs, fondés sur les affections passagères, sont tout aussi légitimes et saints que les mariages permanents, fondés sur les affections durables; que la loi qui dissout le lien conjugal est tout aussi normale, tout aussi religieuse que la loi qui le forme et le maintient, et qu'ainsi aucune idée d'imperfection et de douleur ne doit s'attacher au divorce. Ce qui rend odieuse la polygamie du passé, c'est le privilége qu'elle constitue pour l'homme, c'est l'exploitation à laquelle elle soumet la femme. Il ne s'agit point aujourd'hui d'attribuer à un sexe un privilége sur l'autre, mais de donner à tous deux des droits égaux; dès ce moment, l'exploitation disparaît de leurs rapports, et, avec elle, tout ce qu'il y a de légitime dans la ré-



probation qui s'attache aujourd'hui à l'idée de pluralité dans l'intimité des sexes. La mobilité, le besoin de changement n'ont cessé de se témoigner dans le monde et de s'y faire une part, en dépit de tous les obstacles; cette part est aujourd'hui aussi large que possible. Pour quiconque a percé la surface des sociétés modernes, a vu de près leurs mœurs, a pénétré dans l'intimité des familles et surpris le secret des cœurs, il est facile de se convaincre que, par exemple, les devoirs également imposés à tous dans le mariage, et auxquels tous font extérieurement profession de se soumettre, ne sont cependant fidèlement observés dans la réalité que par le petit nombre. Cet état de choses est vicieux sans doute, car aucune règle, aucune autorité religieuse ne présidant aux relations particulières qui s'établissent ainsi, il en résulte, dans le plus grand nombre de cas, qu'au lieu de servir à l'élévation des individus et au progrès de la société, elles ne font que pervertir les uns et porter le trouble dans l'autre; c'est ce vice qu'il faut faire cesser. En introduisant aujourd'hui dans la loi morale le principe de la mobilité, en légitimant cet aspect de la vie, en lui donnant une règle, on n'aura rien changé aux sentiments, aux penchants qui existent dans les cœurs; seulement, on aura substitué l'ordre au désordre, la franchise à l'hypocrisie, la vérité au mensonge. Une seule difficulté s'élève contre ce règlement : c'est la confusion, l'incertitude qu'il pourrait jeter sur la paternité. Cette difficulté mérite d'être prise en considération; car il importe à l'ordre social que la paternité soit toujours connue, et au bonheur individuel que le sentiment qui s'attache à ce titre soit respecté. Il faut donc, de toute nécessité, que des limites soient posées ou des restrictions prescrites à l'intimité des relations qui doivent s'établir en dehors du mariage. C'est à la femme qu'il appartient de poser ces limites, de déterminer la nature de ces restrictions.

Bazard s'élevait vivement contre cette doctrine, qu'il appela « une *conception de promiscuité*. » Il soutint que la classification des hommes et des *femmes* en *mobiles* et *immobiles* formait une dualité vicieuse; qu'il ne pouvait y avoir pour tous les êtres humains qu'une seule et même loi morale; que cette loi, appliquée aux rapports des sexes, était une loi de fidélité et d'exclusivité; que l'égalité des deux sexes devait consister dans l'égale soumission à cette loi, et ne pouvait être réelle qu'à cette condition; que l'inviolabilité du mariage était postulée par la loi historique du progrès, qui nous montre la promiscuité régnant à l'origine et décroissant à chaque pas de la civilisation, à mesure que se dégage et se développe la personnalité humaine. Les objections qu'il opposait aux vues d'Enfantin étaient, selon nous, accablantes. Il commençait par faire remarquer la nature contradictoire des termes *mobilité* et *immobilité*, et l'incompatibilité des manières d'être qu'ils expriment. « Si l'on veut, disait-il, s'assurer de leur opposition essentielle, il suffit de se demander comment ces termes pourraient être associés, de manière à former une harmonie, dans la personne du prêtre, qui, étant le lien des individus, doit réunir en lui leurs attributs divers. La contradiction apparaîtra alors dans toute son évidence, puisqu'il est impossible, en effet, de concevoir comment un homme pourrait être à la fois mobile et immobile, constant et inconstant, si ce n'est dans une succession d'états alternatifs, qui, au point de vue de l'ensemble d'une même vie, constituerait plutôt la mobilité matérielle et spirituelle, aussi sainte dans l'une de ses manifestations que dans l'autre, n'atteignant à sa plénitude, à sa perfection que par leur équilibre, il s'ensuit que le prêtre saint-simonien, dont la mission est d'élever tous les individus à cette plénitude d'existence en les attirant à lui, ne doit pas seulement, comme le prêtre chrétien, agir sur leur *intelligence*, mais encore sur leurs *sens*, ou, autrement, ne doit pas seulement les lier à lui *spirituellement*, mais encore *charnellement*, puisque autrement, il laisserait en dehors de son influence une moitié de leur vie; aussi le prêtre saint-simonien doit-il se montrer sous des dehors attrayants, voluptueux même, dépouillant, dans l'œuvre de la confession, le sombre appareil de la pénitence chrétienne pour s'entourer au besoin de tous les objets propres à exalter, à enivrer les sens. Le temps et l'éternité étant également de Dieu, en lui, lui-même, il s'ensuit que la mobilité, l'instabilité, l'inconstance des modes de la vie tout aussi divins que l'immobilité, la stabilité, la constance; que, par conséquent, les mariages temporaires et successifs, fondés sur les affections passagères, sont tout aussi légitimes et saints que les mariages permanents, fondés sur les affections durables; que la loi qui dissout le lien conjugal est tout aussi normale, tout aussi religieuse que la loi qui le forme et le maintient, et qu'ainsi aucune idée d'imperfection et de douleur ne doit s'attacher au divorce. Ce qui rend odieuse la polygamie du passé, c'est le privilége qu'elle constitue pour l'homme, c'est l'exploitation à laquelle elle soumet la femme. Il ne s'agit point aujourd'hui d'attribuer à un sexe un privilége sur l'autre, mais de donner à tous deux des droits égaux; dès ce moment, l'exploitation disparaît de leurs rapports, et, avec elle, tout ce qu'il y a de légitime dans la ré-



paraîtra inévitable; car, comment comprendre que l'inférieur, quelles que fussent ses répugnances, pût avoir toute liberté pour se refuser aux désirs et aux sollicitations de son supérieur, lorsque celui-ci peut disposer de son avenir? Vainement dira-t-on que l'exploitation, sous toutes les formes, est à jamais condamnée, et que le supérieur qui s'y livrerait serait, par cela seul, déchu de son rang. L'exploitation doit disparaître du monde, mais à une condition : c'est que, sous l'empire de la nouvelle loi religieuse et morale, les relations générales et individuelles seront combinées et réglées de telle façon qu'elles ne laisseront point de place au développement des sentiments qui pourraient y conduire. Invoquer les désordres, les trahisons, les fraudes, l'absence de foi, dont le mariage aujourd'hui présente le spectacle, pour justifier une théorie quelconque de promiscuité, c'est oublier qu'aucune sollicitude sociale ne préside à cette union et ne veille sur elle; que, dans la plupart des cas, elle est déterminée par des considérations plus ou moins étrangères à l'amour, aux convenances réelles qui devraient la former, et qu'enfin, en l'absence de toute foi sociale et religieuse, aucun engagement individuel, aucun devoir particulier ne saurait avoir de sanction. Autant vaudrait-il élever la prétention de consacrer et d'organiser l'égoïsme général, les haines nationales et les guerres qu'elles engendrent, la défiance entre les gouvernements et les révolutions qui en sont la suite, la concurrence et la fraude dans l'industrie, la rivalité et le plagiat dans les arts et dans les sciences, parce que tous ces faits existent aujourd'hui. Les révélateurs et les apôtres ne viennent point pour sanctifier ce que la conscience de leurs contemporains proclame être le mal, mais pour le faire disparaître, en développant, par l'amour d'un bien nouveau, tous les sentiments progressifs dont le passé a déposé le germe dans leurs cœurs. »

Quant à la prétention de détruire toute opposition contre la puissance sacerdotale, en concédant la nécessité de la soumettre à des limites ou à des restrictions, afin de sauver de l'incertitude le sentiment de la paternité, Bazard estime avec raison, qu'elle est à la fois puérile et grossière. En effet, si le prêtre peut légitimement éprouver des désirs sensuels pour ceux qu'il dirige, s'il peut légitimement en provoquer en eux pour lui-même, comment la satisfaction de cet désir pourrait-elle être illégitime? Et, si elle l'est, comment les désirs qui devraient y tendre invinciblement ne le seraient-ils point eux-mêmes? S'il n'y avait point d'autre obstacle à opposer à leur satisfaction complète que l'intérêt de conserver la trace de la paternité, il faudrait en conclure hardiment que tous les liens de la famille par le sang doivent disparaître, et, dans ce cas, se fonder sur la considération spécieuse de donner plus de développement aux sympathies sociales. Vous attendez la *femme*, dites-vous, pour déterminer ces limites ou ces restrictions. — Mais s'il ne s'agissait, dans l'accomplissement de cette tâche, que de sauver la paternité, il n'y aurait là qu'une difficulté matérielle à résoudre par des procédés mécaniques, et l'on ne voit pas, dans ce cas, pourquoi il faudrait attendre la *femme* pour une pareille découverte. Le sentiment puissant, en effet, irrissable de la paternité s'élève avec force sans doute contre cette confusion, mais elle est réprouvée par un sentiment plus puissant encore : l'amour qui engendre; l'humanité se sauve du couple, qui a cessé de rendre, en grandissant, à une élection de plus en plus individuelle et exclusive, et qui repousse d'une manière absolue et sans considération de limite toute promiscuité, aussi bien dans le désir lui-même que dans la satisfaction.

« Mais, disait Enfantin, il ne nous appartient pas de formuler le code de l'amour et de la pudeur avant que la *femme* ait fait entendre sur cette question une voix libre de toute tradition et de toute influence masculine. Aucune loi morale ne peut-être légitimement proclamée sans le concours de la *femme*; autrement, la *femme* serait subalternisée. En attendant la révélation de la *femme*, les saints-simoniens doivent s'en tenir provisoirement à la loi chrétienne et l'observer strictement. » — « D'après quel critère, répond Bazard, reconnaîtrez-vous la *femme* libre, la *femme* de l'avenir, celle qui est vraiment dégagée de toute tradition, de toute influence masculine? Evidemment, d'après le type qui est en vous, et que vous avez si longuement médité, contemplé, admiré. Toute *femme* qui condamnera votre conception sera repoussée par vous comme une esclave du passé. La révélation de la *femme* ne vous paraîtra libre et légitime qu'à la condition d'être l'écho de votre pensée. Si nous devons attendre la *femme* pour annoncer la nouvelle loi morale, l'œuvre saint-simonienne tout entière est manquée; il nous faut la reprendre par la base avec le concours de la *femme*, qui seul peut la légitimer, et dont nous avons eu le tort de nous passer. Est-ce que nous avons attendu la *femme* pour proclamer la nouvelle loi religieuse et politique? Et cependant nous avons dit que, dans l'avenir, elle devait être l'égale de l'homme dans le temple et dans l'Etat; qui pourrait donc retenir l'expression de nos désirs et de notre amour, lorsqu'il s'agit de la loi morale, et



rendre, sur ce point, notre foi incertaine? L'amour de la *femme* serait-il donc ici contradictoire à celui de l'homme? Mais il faudrait alors cesser de croire à l'harmonie dans le monde; il y a plus, il faudrait reconnaître qu'une pareille opposition ne pourrait se terminer que par l'esclavage de la *femme*. En attendant la révélation de la *femme*, vous entendez observer et faire observer par vos disciples la loi chrétienne, à titre de loi morale provisoire. Mais c'est là une étrange illusion : *loi morale* et *provisoire* sont des termes qui s'excluent mutuellement; une loi morale ne peut être respectée qu'à la condition d'être tenue pour définitive. Est-ce au vertu d'une convention que l'on observe une loi morale? On l'observe parce qu'on l'aime, parce qu'on croit à l'excellence et à la supériorité de ses préceptes. Or, vous déclarez que la loi chrétienne est déchue, qu'elle est oppressive et tyrannique : comment donc cette loi aurait-elle la puissance de régler vos actes et surtout de dominer en vous des penchants que vous regardez comme légitimes? »

Quant à la doctrine de Bazard sur l'égalité et les rapports des deux sexes, elle peut se résumer dans les propositions suivantes :

1° La *mobilité* dans les rapports des sexes est essentiellement immorale, comme contraire à la nature de l'amour, à la nature de la *femme*, à la loi du progrès. L'amour, en se développant, tend à devenir exclusif. Qui dit affection passagère dit affection faible. C'est se méprendre étrangement sur la nature de la *femme* que de prétendre obtenir son acclamation pour une doctrine de promiscuité. Tandis que l'homme a pu, jusqu'ici, se livrer à toute *femme*, sans autre condition que certaines qualités propres au sexe entier, elle, pour se donner, a toujours plus ou moins éprouvé le besoin de faire un choix, une élection, reposant sur des qualités personnelles; et c'est ce qui la distingue encore dans l'état même de la dernière dégradation. La promiscuité ne doit pas être l'avenir, parce qu'elle est le passé. La conception de toute chose est le premier état de l'humanité. C'est l'unité du chaos dont elle est graduellement sortie pour se rapprocher de plus en plus de l'unité harmonique. Toute conception fausse s'affaiblit par le dégagement de la personnalité individuelle, qui, faisant rechercher à chacun, dans l'objet de ses affections, des qualités en harmonie avec celles qui constituent sa propre individualité, tend à donner à chaque nature particulière de relation un caractère de plus en plus personnel.

2° Il n'y a sur la terre, pour chaque homme, qu'une seule *femme*, et, pour chaque *femme*, qu'un seul homme, qui soient destinés à former dans le mariage l'union harmonique du couple.

3° Le christianisme, en faisant du consentement de la *femme* la condition nécessaire de son union avec l'homme, en détruisant la polygamie, en condamnant également l'adultère dans les deux parties du couple, en prononçant l'indissolubilité de leur union, a tiré la *femme* de la servitude, l'a associée à l'homme, en un mot a fondé le mariage. Mais le mariage chrétien, dans sa nature à la civilisation et une entrée en garantisme. En thèse générale, le caractère de pivot, qui est toujours tiré des coutumes amoureuses, entraîne la naissance de tous les autres; mais les caractères d'embranchement ne font pas naître le pivotal, et ne conduisent que très-lentement au changement de période; des barbares pourraient adopter jusqu'à douze des caractères civilisés, et rester encore barbares, s'ils ne prenaient pas le caractère pivotal, la liberté civile d'une épouse exclusive. » Pourquoi Dieu a-t-il donné aux coutumes amoureuses tant d'influence sur le mécanisme social, et sur les métamorphoses qu'il peut subir? C'est, répond l'auteur de la *Théorie des quatre mouvements*, une suite de son horreur pour l'oppression et la violence. Il voulut que le bonheur ou le malheur des sociétés humaines fût proportionné à la contrainte ou à la liberté qu'elles admettraient. Or, Dieu ne reconnaît pour liberté que celle qui s'étend aux deux sexes et non pas à un seul; aussi voulut-il que tous les germes des horreurs sociales, comme la sauvagerie, la barbarie, la civilisation, n'eussent d'autre pivot que l'asservissement des *femmes*; et que tous les germes du bien social, comme les sixième, septième, huitième périodes, n'eussent d'autre pivot, d'autre boussole que celle qui s'étend graduellement progressif du sexe faible.

La civilisation n'est pas seulement caractérisée, elle est jugée et condamnée par la condition qu'elle fait à la *femme*; c'est une de ses hontes d'être obligée d'étouffer et de stériliser les passions et les facultés de la *femme*, parce qu'elle ne sait pas en tirer parti pour le bien général. « Quelle est aujourd'hui, s'écrie Fourier, l'existence des *femmes*? Elles ne vivent que de privations, même dans l'industrie où l'homme a tout envahi, jusqu'aux minutieuses occupations de la couture et de la plume, tandis qu'on voit des *femmes* s'escrimer aux pénibles travaux de la campagne. N'est-il pas scandaleux de voir des athlètes de trente ans accroupis devant un bureau, et voiturant avec des bras velus une tasse de café, comme s'il manquait de *femmes* et d'enfants pour vaquer aux vétilleuses occupations des bureaux et du ménage?... Quels





blier et de méconnaître, lorsqu'ils traitent de morale, « les droits du sexe le plus dont l'oppression détruit la justice dans sa base. » Il pose en thèse générale « que les progrès sociaux et les changements de période s'opèrent en raison du progrès des *femmes* vers la liberté, et que les déclarations d'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des *femmes*. » Cette thèse, il la montre confirmée par l'expérience de tous les pays. « On a vu, remarque-t-il, que les nations les meilleures furent toujours celles qui accordèrent aux *femmes* le plus de liberté : on l'a vu chez les barbares et les sauvages, comme chez les civilisés. Les Japonais, qui sont les plus industrieux, les plus braves et les plus honorables d'entre les barbares, sont aussi les moins jaloux et les plus indulgents pour les *femmes*; à tel point, que les inagots de la Chine font le voyage du Japon pour s'y livrer à l'amour, qui est interdit par leurs hypocrites coutumes. Les Otahitiens, pour la même raison, furent les meilleurs de tous les sauvages; aucune horde n'avait poussé si loin l'industrie, eu égard au peu de ressources qu'offrait leur pays. Les Français, qui sont les moins persécuteurs des *femmes*, sont aussi les meilleurs d'entre les civilisés, en ce qu'ils sont la nation la plus flexible, celle dont un souverain habile peut tirer en peu de temps le meilleur parti, dans tout emploi... On peut en dire autant de la même éducation que donne aux *femmes*? La loi salique s'est maintenue sous toutes les dynasties. Rien de plus constant, de plus unanime que les Français quand il s'agit de ravaler, par le fait, ce sexe qu'ils feignent d'indemniser en fumées d'encens... Les Turcs enseignent aux *femmes* qu'elles n'ont point d'âme et ne sont point dignes d'être admises au paradis. Les Français pensaient qu'elles n'ont point de génie, et ne sont pas faites pour prétendre aux fonctions éminentes, aux palmes scientifiques. C'est la même doctrine, sauf la différence des formes, le même doctrine, sauf la différence des formes, chez les Grecs en Orient, polies en Occident, et s'affublant chez nous de galanterie pour masquer l'égoïsme du sexe fort, son monopole de génie et de pouvoir, pour le bien duquel il faut rapetisser les *femmes*, leur persuader que la nature veut les reléguer aux fonctions subalternes du ménage. »

La *femme* est inférieure à l'homme en force physique; cette infériorité naturelle devient, selon Fourier, la source d'infériorités intellectuelles et morales, qui sont le produit arbitraire et pour ainsi dire pathologique de l'oppression que l'homme fait peser sur sa compagne, et qui doivent être mises sur le compte du milieu social. Les vices et les défauts que l'on reproche ordinairement aux *femmes* s'expliquent très-naturellement par la contrainte que lui imposent l'éducation qu'elles reçoivent et le rôle qui leur est assigné.

« Lorsque la philosophie raille sur les vices des *femmes*, elle fait sa propre critique; c'est elle qui produit ces vices par un système social qui, comprimant leurs facultés dès l'enfance et pendant tout le cours de leur vie, les force à recourir à la fraude pour se livrer à la nature. Vouloir juger les *femmes* sur le caractère vicieux qu'elles déploient en civilisation, c'est comme si l'on voulait juger la nature de l'homme sur le caractère d'un paysan russe, qui n'a aucune idée d'honneur et de liberté, ou comme si l'on jugeait les castors sur l'hébétement qu'ils montrent dans l'état domestique, tandis que dans l'état de liberté et de travail combiné, ils deviennent les plus intelligents de tous les quadrupèdes. Même contrainte régnera entre les *femmes* esclaves de la civilisation et les *femmes* libres de l'ordre combiné; elles surpasseront les hommes en dévouement industriel, en loyauté, en noblesse; mais hors de l'état libre et combiné, la *femme* devient comme le domestique ou le paysan russe, un être tellement inférieur à sa destinée et à ses moyens, qu'on incline à la mépriser quand on la juge superficiellement et sur les apparences. » Que l'on soumette l'homme à la même éducation que la *femme*, qu'on le place dans de semblables conditions de dépendance, et l'on verra ce qu'il faut penser de sa prétendue supériorité morale. « Et vous, sexe oppresseur, ne surpasserez-vous pas les défauts reprochés aux *femmes*, si une éducation servile vous formait comme elles à vous croire des automates faits pour obéir aux préjugés, et pour ramper devant un maître que le hasard vous donnerait?... Il faudrait, pour confondre la tyrannie des hommes, qu'il existât, pendant un siècle, un troupeau sexe mâle et femelle, et plus fort que l'homme. Ce nouveau sexe prouverait à coups de gaule que les hommes sont faits pour ses plaisirs aussi bien que les *femmes*; alors on entendrait les hommes déclamer contre la tyrannie du sexe hermaphrodite, et confesser que la force ne doit pas être l'unique règle du droit. Or, ces privilèges, cette indépendance qu'ils réclameraient contre le troisième sexe, pourquoi refusent-ils de les accorder aux *femmes*? »

Fourier invoque l'histoire à l'appui de sa thèse; il remarque que les *femmes* se sont montrées toujours supérieures aux hommes quand elles ont pu, grâce à l'autorité souveraine, déployer sur le trône leurs moyens naturels. « N'est-il pas certain, dit le célèbre penseur, que sur huit souverains, libres et sans époux, il en est sept qui ont régné avec gloire, tandis que sur huit rois, on compte habituellement sept souverains faibles?... Les Elisabeth, les Catherine ne faisaient pas la guerre, mais elles savaient choisir leurs généraux, et c'est assez pour les avoir bons. Dans toute autre branche d'administration, les *femmes* n'ont-elles pas donné des leçons à l'homme? Nul prince n'a surpassé en fermeté Marie-Thérèse qui, dans un moment de désastre où la fidélité de ses sujets est chancelante, où ses ministres sont frappés de stupeur, entreprend à elle seule de retremper tous les courages? Elle sait intimider la diète de Hongrie mal disposée en sa faveur; elle harangue les magnats en langue latine, et amène ses propres ennemis à jurer sur leurs sabres de mourir pour elle. Voilà un indice des prodiges qu'opérerait l'émulation féminine dans un ordre social qui laisserait un libre essor à ses facultés... En signalant ces *femmes* qui ont su prendre leur essor, depuis la vierge, comme Marie-Thérèse, jusqu'à celles de nuances plus radoucies, comme les Ninon et les Sévigné, je suis fondé à dire que la *femme*, en état de liberté, surpassera l'homme dans toutes les fonctions de l'esprit ou du corps qui ne sont pas l'attribut de la force physique. Déjà l'homme semble le pressentir : il s'indigne et s'alarme, lorsque les *femmes* démentent le préjugé qui les accuse d'infériorité. La jalousie masculine a surtout éclaté contre les *femmes* auteurs; la philosophie les a écartées des honneurs académiques et renvoyées ignominieusement au ménage. »

Cet affront, d'après Fourier, était dû aux *femmes* savantes; elles ont manqué à leur mission d'affranchissement; elles se sont rendues dignes du mépris de l'homme par leur indifférence pour la condition de leur sexe. « L'esclave qui veut singer son maître ne mérite de lui qu'un regard de dédain. Qu'avaient-elles à faire de la banale gloire de composer un livre, d'ajouter quelques volumes à des millions de volumes inutiles? Les *femmes* avaient à produire non pas des écrivains, mais des libérateurs, des Spartacus politiques, des génies qui concertassent les moyens de tirer leur sexe d'avilissement. C'est sur les *femmes* que pèse la civilisation; c'était aux *femmes* à l'attaquer... La découverte d'Otahiti, dont les mœurs étaient un avertissement de la nature, devait suggérer l'idée d'un ordre social qui pût réunir la grande industrie avec le libertés amoureuses. Ce second, dans les relations d'amour. Pour bien faire comprendre le sens et la portée que prend dans sa doctrine l'émancipation des *femmes*, nous rappellerons, en la résumant, l'analyse qu'il fait des *propriétés subversives* du mariage. Ces propriétés subversives sont au nombre de neuf : 1° dépravation simple masculine; 2° dépravation simple féminine; 3° dépravation collective antérieure; 4° dépravation collective postérieure; 5° dépravation collusoire; 6° dépravation conflictive; 7° dépravation répercutée; 8° déraison spéculative; 9° provocation à l'égoïsme.

— *Dépravation simple masculine.* Le monde se composant de dupes et de fripons, il semble que les institutions devraient favoriser la classe exposée aux duperies. Le mariage, au contraire, est tout au désavantage des gens confiants; il semble inventé pour récompenser les pervers. Plus un homme est astucieux et séducteur, plus il lui est facile d'arriver par le mariage à la fortune et à l'estime publique.

— *Dépravation simple féminine.* Même récompense aux libertines et aux rouées; le mariage n'a de belles chances que pour elles. Un riche et vieux garçon ne veut pas se marier; il a beaucoup de parents pauvres pour héritage leur est dévolu à juste titre; mais une sirène, une servante maîtresse vient à la traverse, et fascine si adroitement le barbon, qu'elle lui fait sauter le pas, signer contrat et donation de biens, aux dépens des pauvres parents. Voilà le vice féminin en sens actif : observons-le en sens passif, en influence du mariage pour vicier subitement les *femmes*. Rien de plus général que la docilité d'une épouse à adopter les défauts d'un mari, sans adopter ses bonnes qualités. Mariez une Agnès à un fripon, elle sera bientôt l'émule du mari en fripponnerie, sa complice en recélement. Mariez cette Agnès à Robespierre, elle sera, le mois suivant, sinon égale en férocité, au moins complice; elle le flattera dans tous ses crimes.

— *Dépravation collective antérieure.* Il est bien avéré que tous les hommes considèrent le mariage comme un piége qui leur est tendu. Ce sont les pères mêmes qui excitent les fils à en engager ainsi le nœud conjugal; et pourquoi? C'est que les pères, sachant par expérience que la duperie en ce genre est irréparable, s'efforcent de persuader à leurs enfants cette vérité, de les rendre couteleux et cupides en négociation de mariage. Aussi les trentenaires ou candidats, avant de franchir ce pas, s'épuisent-ils en calculs. Rien de plus plaisant que les instructions qu'ils se donnent sur la manière de façonner l'épouse au joug, et de l'ensorceler de préjugés. Rien de plus curieux que ces conciliabules de garçons où l'on fait l'analyse critique des deniers belles à marier, et des embûches tendues par les pères qui cherchent à se défaire de leurs filles. Les *femmes* sont-elles moins perverses dans leurs comités consultatifs sur le mariage, sur la conduite à tenir pour ensorceler et maîtriser un homme, en faire un de ces niais qu'on appelle bons maris, voyant tout avec les yeux de la foi? De politique spécu-





turellement dans l'homme ne sont pas celles qui dominent naturellement dans la *femme*, et *vice versa*, et que ce contraste de tendances et d'aptitudes, fort précieux en mécanique sociale, doit nécessairement se traduire par la spécialisation des destinées et des fonctions. Nous devons ajouter que ses observations et ses vues sur ce que nous appelons aujourd'hui la psychologie comparée des sexes s'accordent assez bien avec celles de la plupart des moralistes. On peut les résumer ainsi qu'il suit : 1° l'homme appartient au *mode sujeur* : il l'emporte sur la *femme* en intellect, en logique, en grande industrie, en ambition, en amitié; à lui donc de créer les sciences positives, d'enchaîner les faits, de régir les relations commerciales, de relier tous les intérêts, d'organiser les groupes et les séries. La *femme* apporte à toutes ces choses son aide indispensable; mais, par le fait de ses aptitudes, elle n'y rend que des services secondaires. 2° La *femme* appartient au *mode mineur* : elle l'emporte sur l'homme dans l'intelligence qui applique, approprie; dans l'intuition qui met l'homme sur la piste des biens que doit atteindre la logique masculine; dans la sphère du familisme, où elle préside à l'éducation, car elle comprend mieux que l'homme les moyens à employer pour améliorer l'espèce sous tous les rapports; enfin, dans la sphère de l'amour, où elle a droit et pouvoir de policer, de raffiner les rapports des deux sexes, de stimuler les hommes aux conquêtes de l'intelligence, à la recherche des conditions physiques du globe, de l'industrie, de l'art, des relations sociales, etc. 3° Il y a des hommes qui appartiennent au mode mineur, c'est-à-dire qui sont *femmes* par le cœur et la tête; il y a des *femmes* qui appartiennent au mode majeur, c'est-à-dire qui sont hommes par la tête et le cœur; ces hommes-*femmes* et ces *femmes*-hommes forment, dans leur sexe respectif, un huitième d'exception.

On sait que la critique adressée par Fourier à la civilisation est surtout dirigée contre le commerce et contre le mariage. Fourier considère le commerce et le mariage comme les deux grands obstacles à l'organisation normale de la société et au bonheur de l'espèce humaine. Il les accuse de porter le mensonge et la déloyauté, le premier, dans les relations économiques, le second, dans les relations d'amour. Pour bien faire comprendre le sens et la portée que prend dans sa doctrine l'émancipation des *femmes*, nous rappellerons, en la résumant, l'analyse qu'il fait des *propriétés subversives* du mariage. Ces propriétés subversives sont au nombre de neuf : 1° dépravation simple masculine; 2° dépravation simple féminine; 3° dépravation collective antérieure; 4° dépravation collective postérieure; 5° dépravation collusoire; 6° dépravation conflictive; 7° dépravation répercutée; 8° déraison spéculative; 9° provocation à l'égoïsme.

— *Dépravation simple masculine.* Le monde se composant de dupes et de fripons, il semble que les institutions devraient favoriser la classe exposée aux duperies. Le mariage, au contraire, est tout au désavantage des gens confiants; il semble inventé pour récompenser les pervers. Plus un homme est astucieux et séducteur, plus il lui est facile d'arriver par le mariage à la fortune et à l'estime publique.

— *Dépravation simple féminine.* Même récompense aux libertines et aux rouées; le mariage n'a de belles chances que pour elles. Un riche et vieux garçon ne veut pas se marier; il a beaucoup de parents pauvres pour héritage leur est dévolu à juste titre; mais une sirène, une servante maîtresse vient à la traverse, et fascine si adroitement le barbon, qu'elle lui fait sauter le pas, signer contrat et donation de biens, aux dépens des pauvres parents. Voilà le vice féminin en sens actif : observons-le en sens passif, en influence du mariage pour vicier subitement les *femmes*. Rien de plus général que la docilité d'une épouse à adopter les défauts d'un mari, sans adopter ses bonnes qualités. Mariez une Agnès à un fripon, elle sera bientôt l'émule du mari en fripponnerie, sa complice en recélement. Mariez cette Agnès à Robespierre, elle sera, le mois suivant, sinon égale en férocité, au moins complice; elle le flattera dans tous ses crimes.

— *Dépravation collective antérieure.* Il est bien avéré que tous les hommes considèrent le mariage comme un piége qui leur est tendu. Ce sont les pères mêmes qui excitent les fils à en engager ainsi le nœud conjugal; et pourquoi? C'est que les pères, sachant par expérience que la duperie en ce genre est irréparable, s'efforcent de persuader à leurs enfants cette vérité, de les rendre couteleux et cupides en négociation de mariage. Aussi les trentenaires ou candidats, avant de franchir ce pas, s'épuisent-ils en calculs. Rien de plus plaisant que les instructions qu'ils se donnent sur la manière de façonner l'épouse au joug, et de l'ensorceler de préjugés. Rien de plus curieux que ces conciliabules de garçons où l'on fait l'analyse critique des deniers belles à marier, et des embûches tendues par les pères qui cherchent à se défaire de leurs filles. Les *femmes* sont-elles moins perverses dans leurs comités consultatifs sur le mariage, sur la conduite à tenir pour ensorceler et maîtriser un homme, en faire un de ces niais qu'on appelle bons maris, voyant tout avec les yeux de la foi? De politique spécu-